Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Ecole obligatoire en pleine pandémie . Quels risques sinon?

Par Maguy

Bonjour,
Étant personne à risque compte tenu de problèmes de santé, je souhaiterais pouvoir garder mes enfants à la maison qq temps. Au moins pendant le pic de cette pandémie. Or apparemment c est interdit . A moins de les descolariser officiellement et je ne le souhaite pas .Auprès de qui faire une demande officielle ? L ecole et l Etat sont ils responsables en cas de contamination ? Pourrais je déposer plainte dans ce cas ?
Merci

Par chamce

contactez l'inspection académique de votre département